

M. BRYCE: Pour répondre au point soulevé par le sénateur Reid, nous n'avons pas pu ventiler les chiffres de l'année 1938. Ils étaient dissimulés parmi de très nombreux autres postes et, malgré tous nos efforts, nous n'avons pu les en séparer. Vous les trouverez sous la rubrique n° 22, "Toutes autres dépenses".

L'hon. M. REID: Vous êtes membre du Conseil du Trésor, n'est-ce pas, monsieur Bryce ?

M. BRYCE: J'en suis le secrétaire monsieur.

L'hon. M. REID: Je me demande si le problème de l'impression des publications départementales n'a pas déjà été soulevé au Conseil du Trésor.

M. BRYCE: Oh ! ce problème nous a donné bien du travail au Conseil. Ce sujet a soulevé un nombre incroyable de difficultés, et je sais que bien des ministères se sont demandés de quel critérium ils pourraient se servir pour déterminer non seulement le nombre et la durée des publications, mais aussi le format et le genre de présentation. Il nous faut décider si nous devons permettre l'inclusion de photographies, si nous pouvons permettre qu'elles soient en couleurs, et autres choses du genre. Le Conseil du Trésor m'a demandé d'instituer une enquête beaucoup plus détaillée sur toutes les publications de l'année courante.

L'hon. M. REID: Voici où je veux en venir: vous prenez par exemple un bulletin d'agriculture et vous découvrez qu'il traite de pêcherie et d'autres choses différentes; vous lisez une brochure des affaires extérieures et vous constatez qu'elle touche à des questions d'industrie que vous avez rencontrées dans une autre publication. Ce chevauchement semble devenir de plus en plus fréquent. Comme les autres sénateurs, j'ai, tous les matins, un papier rempli de publications qu'il me faut jeter. Dans plusieurs cas, il y a, je crois, une perte énorme de matériel et d'argent.

L'hon. M. HORNER: Ici nous pourrions épargner un million de dollars.

L'hon. M. BUCHANAN: Je publie un journal et je reçois toutes sortes de publications d'Ottawa. J'ai quelquefois le temps de les ouvrir, mais je les jette presque toujours au panier. J'ai souvent pensé qu'il faudrait réduire le nombre de ces publications. Il y a peut-être des gens qui désirent certaines publications ou circulaires: alors, qu'ils les obtiennent; mais il me semble que c'est une perte de travail et de papier que de distribuer à tout venant.

M. BRYCE: Les chiffres mêmes indiquent que le gouvernement partage l'opinion que viennent d'exprimer les sénateurs: vous remarquerez que les montants affectés aux fins d'impression sont plutôt stationnaires depuis les trois dernières années malgré une augmentation assez considérable des frais. Le budget de cette année prévoit un volume de publications inférieur d'au moins dix pourcent à celui des deux dernières années.

Ici comme ailleurs, la difficulté est d'appliquer une ligne de conduite générale à l'impression de telle brochure en particulier: c'est ce que le Conseil du Trésor essaie de réaliser cette année. Elle a demandé d'étudier à fond toutes les publications des ministères pour être en mesure, lorsque viendra le temps d'établir les prévisions budgétaires de l'an prochain, de faire un examen beaucoup plus approfondi et plus détaillé des bulletins publiés par les ministères et des autres rapports annuels traitant de différents sujets. Mais chaque ministère peut justifier amplement l'impression de ses travaux et plusieurs gens font grand cas de ces brochures; c'est naturellement avec ces gens que les ministères font affaire et ils représentent l'opinion publique aux yeux des personnes préposées à ces publications.

L'hon. M. BUCHANAN: Je crois que le ministère des Mines et des Relevés techniques envoie des cartes postales relativement aux études géologiques entreprises dans certaines régions offrant aux intéressés telle ou telle publi-